

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 18 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 9 mars 2024 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par Madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2023.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, BERGER , ROBIN, MORANCÉ, VINCENT, VIRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES :

Monsieur HATTET qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. AVERBUCH qui donne pouvoir à M. VIRIEUX, Madame ROPARS qui donne pouvoir à Mme ROBIN, Madame MEUNIER.

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2024

M. Franck BRETEAU présente le projet de budget primitif.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 10 285.65 €.

Dépenses	BP 2024
60623 alimentation	
623 Publications, relations publiques	5 000,00
6450 charges sécurité sociale	95,00
65133 secours d'urgence (alimentaire, etc)	500,00
65134 aides (paiement factures électricité, etc)	3 690,65
6718 gala CCAS du Mans	-
Virement section investissement	1 000,00
TOTAL	10 285,65

Fonctionnement recettes	BP 2024
002 excédent année antérieure	4 685,65
70311 concession funéraires	600,00
74748 subvention communale	5 000,00
7713 libéralités reçues	
TOTAL	10 285,65

En investissement, la section s'équilibre à 3 743.98 € :

Dépenses	BP 2024
2131 Bâtiments publics	2 081,00
21 - immobilisations corporelles	1 092,12
001 - Résultat N-1	570,86
TOTAL	3 743,98

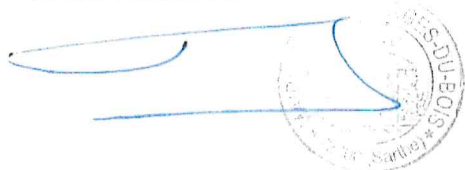
Recettes	BP 2024
Virement de la section de fonctionnement	1 000,00
10222 - FCTVA	92,12
1068 - Affectation du résultat	2 651,86
TOTAL	3 743,98

Le conseil d'administration, après avoir entendu cette présentation, adopte à l'unanimité de budget primitif 2024.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU



La secrétaire,

Murielle ROBIN

